

Compte rendu du CTL du 19/2/2018

Contacts :

Cherbourg :

Philippe LELIEPVRE

SIP

☎ : 02 33 97 33 04

SIE

Catherine PICOT

☎ : 02 33 01 62 27

Granville :

Julien CLAUDOT

SIP

☎ : 02 33 91 21 15

Saint Lô :

David CAMUS

DDFiP

☎ : 02 33 77 53 32

Yves GUEGUEN

CFP SPL

☎ : 02 33 77 87 21

A titre liminaire, **FO DGFIP** fait part de son inquiétude quant aux conséquences de la phase de pré-industrialisation en matière de publicité foncière. En effet, une expérimentation en cours dans le département de l'Orne devrait aboutir à la fusion, à l'horizon de l'été 2018, des quatre services de publicité foncière (SPF).

Interrogée sur un alignement de cette orientation dans notre département, la DDFiP a assuré qu'aucune restructuration dans ce secteur n'était envisagée dans l'immédiat et qu'aucun SPF de la Manche ne serait impacté par l'adaptation des structures et du réseau (ASR) au 1^{er} janvier 2019.

Au-delà de cette échéance, une restructuration éventuelle verrait la disparition des bureaux d'Avranches et de Saint-Lô au bénéfice des seuls SPF de Cherbourg et Coutances.

1) Procès-verbal de la réunion CTL du 21 décembre 2017 (pour avis)

En l'absence d'observation particulière, le procès-verbal est adopté. Certaines organisations syndicales qui n'avaient pas siégé (boycott) ont cependant refusé de prendre part au vote.

2) Présentation du projet d'arrêté relatif à la désignation du service comptable (SIE) chargé d'assurer la prise en charge et le recouvrement de certaines créances patrimoniales (pour avis)

Ce projet d'arrêté prévoit les modalités pratiques de mise en œuvre des procédures de recouvrement des créances patrimoniales et leur répartition entre service des impôts des entreprises et service de publicité foncière enregistrement.

Dans l'attente du déploiement du module FIDJI recouvrement courant 2019, un fichier de suivi de type « fichier d'initiative locale » a été développé par l'administration centrale.

Si cet arrêté ne bouleverse pas en substance l'organisation territoriale et fonctionnelle de notre DDFiP, il n'en demeure pas moins représentatif de la politique globale de restructuration du moment et les conséquences induites, en termes d'emplois à plus ou moins long terme, ne sauraient être ignorées.

Dans cette perspective, FO a choisi de marquer son opposition en votant contre cette disposition.

FO : contre

CFDT : contre

CGT : contre

SOLIDAIRES : contre

UNSA : abstention

3) Regroupement des dossiers de paiement différés et/ou fractionnés en stock dans un SIE – Présentation du projet d'arrêté relatif à la désignation du service comptable compétent (pour avis)

La mesure envisagée consiste à regrouper le suivi des plans de paiement différés et/ou fractionnés en stock dans un SIE, au sein d'une seule et même structure pour en faciliter le suivi et le traitement.

En pratique, 7 SIE (Coutances compris) sont actuellement concernés, pour un total de 251 dossiers et un enjeu financier en droits cumulés (au 31/12/2017) de 6 154 103,00 €.

De prime abord, cette disposition pourrait traduire du bon sens et un certain pragmatisme.

Pour autant, il ne s'agit que d'une énième réorganisation à laquelle notre organisation syndicale ne souhaite pas apporter sa caution, n'ayant à l'esprit que la défense des missions exercées par le réseau de la DGFIP. En effet, FO DGFIP a toujours refusé quelque forme de cession.

Plus étonnant est le vote -favorable à cette mesure- de deux autres organisations syndicales, à la lumière de ces considérations...

FO : contre

CFDT : contre

CGT : pour

SOLIDAIRES : pour

UNSA : pour

4) Modification des horaires d'ouverture au public de la trésorerie mixte de Torigny-les-Villes (pour avis)

Après consultation, les collègues de la trésorerie mixte de Torigny-les-Villes ont souhaité voir l'amplitude d'ouverture au public réduite de 18 heures à 16 heures par semaine. Ainsi, le service n'est plus ouvert que les lundi, mardi, mercredi et jeudi en matinée de 8h30 à 12h30 ce, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Si **FO DGFIP** ne méconnaît pas les difficultés rencontrées par nos collègues au sein de services où les conditions de travail se dégradent jour après jour – principalement à cause des suppressions d'emplois, la réduction des plages d'ouverture au public constitue un recul avéré en terme de qualité de service et participe d'une fragilisation des missions de notre réseau. Par conséquent, l'abstention a été privilégiée lors du vote de ce point de l'ordre du jour.

FO : abstention

CFDT : pour

CGT : contre

SOLIDAIRES : abstention

UNSA : abstention

5) Budget : bilan 2017 et perspectives 2018 (pour information)

En 2017, plusieurs sources d'économies ont permis de compenser la réduction des crédits alloués au titre de la dotation globale de fonctionnement.

Il s'agit notamment :

- ✓ des dépenses d'affranchissement (réalisation d'une économie de 76 223,00 € en crédits de paiement -CP- par rapport à 2016) avec la montée en charge des solutions CLIC'ESI ou PES ASAP ;
- ✓ des dépenses de loyers (économie de 39 592,00 € en CP par rapport à 2016, consécutive à la fermeture des trésoreries de Bricquebec, Montebourg et Tournaville au 1^{er} janvier 2017, au titre des mesures ASR) ;
- ✓ des dépenses liées au transport de fonds (économie de 21 771,00 € en CP par rapport à 2016) dans le cadre du nouveau marché régional

Toutefois, une hausse de 1,3 % a été constatée sur le poste « Frais de déplacement (hors formation) » et place de fait la DDFiP 50 dans le top 10 des départements les plus dépensiers en la matière. Ce point ayant été soulevé par la délégation interrégionale, il fera l'objet d'un audit spécifique dans le courant de l'année 2018 pour déterminer les causes de cette consommation. Nous serons attentifs à ses conclusions afin qu'un éventuel plan d'actions ne vienne pas de nouveau grever le pouvoir d'achat de nos collègues.

En 2018, la dotation initiale en CP se stabilise en valeur par rapport à 2017, la baisse étant limitée à 10 828,00 €, pour une dotation totale (1^{er} et 2^{ème} niveaux) de 1 951 216,00 €.

Dans ces conditions, l'exercice budgétaire 2018 est annoncé comme un exercice de transition, un régime sec étant à craindre pour l'année 2019. Pour mémoire, plusieurs mesures notables concerneront notre département à cette échéance avec notamment l'ouverture du centre de service ressources humaines (CSRH) ayant pour corollaire la suppression du service RH local au 1^{er} janvier 2019.

La séance est levée à 13h00.